

# Contrat de location objet entre particuliers

Le présent contrat de location est conclu entre le propriétaire et le locataire, pour l'objet et la durée indiqués sur le contrat.

#### ARTICLE 1 - RESPONSABILITÉ D'E-LOUE

Le modèle de contrat proposé par e-loue permet de bénéficier de toutes les garanties proposées par le site.

E-loue n'est pas une partie du contrat de location, qui est conclu seulement entre le propriétaire et le locataire de l'objet. Le rôle d'e-loue se limite à la mise en relation du propriétaire et du locataire et à l'assurance de l'objet loué.

#### ARTICLE 2 - CONDITIONS PRÉALABLES A RESPECTER PAR LE PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire doit renoncer à louer l'objet s'il a connaissance d'un problème technique touchant à la sécurité de l'objet. Le propriétaire certifie que l'objet est en règle, et en particulier à jour au niveau des normes européennes.

#### ARTICLE 3 - CONDITIONS PRÉALABLES A RESPECTER PAR LE LOCATAIRE

Le locataire certifie avoir au moins 18 ans.

#### **ARTICLE 4 - RESPONSABILITE DU LOCATAIRE**

Le locataire est responsable de l'objet dont il a la garde. L'objet, ainsi que tous les accessoires mis à disposition du locataire doivent être rendus dans l'état constaté contradictoirement au début de la location ci-dessous.

En cas de vol, ou de dommage causés à l'objet ou à ses accessoires par la faute du locataire, ou en l'absence de faute d'un tiers identifié, le locataire doit indemniser le propriétaire à hauteur du préjudice effectivement subi.

#### ARTICLE 5 - ASSURANCE ET COUVERTURE DES DOMMAGES A L'OBJET

L'objet loué est assuré par l'intermédiaire d'e-loue (conditions d'assurance e-loue disponibles sur le site). Le locataire et le propriétaire doivent en avoir pris connaissance et acceptent la couverture d'assurance fournie par e-loue.

En cas de sinistre, le locataire paiera la franchise d'assurance. Lorsque l'assurance de l'objet ne couvre pas le sinistre, le locataire devra assumer la totalité du coût correspondant.

# ARTICLE 6 - PAIEMENT DE LA LOCATION

Le prix de la location est défini dans la suite du contrat, et se décompose en un prix par jour de location. Le dépôt de garantie est fixé à la somme indiquée dans la suite du contrat et doit être payé par chèque au propriétaire. Ce montant viendra garantir la bonne exécution des obligations et sommes auxquelles est tenu le locataire. Il sera restitué au retour de l'objet, après que les parties aient pris soin de vérifier contradictoirement l'état du bien loué.

#### ARTICLE 7 - CONSOMMABLES

Les consommables ne sont pas inclus dans le tarif de location. Le locataire doit donc restituer l'objet avec la quantité de consommables identique au début de la location.

# ARTICLE 8 - FRAIS ANNEXES:

Le locataire s'engage à payer les frais annexes suivants :

- Si le locataire salit substantiellement l'objet, il doit s'acquitter des frais de nettoyage correspondants : 20€

Plus généralement, le locataire supportera l'intégralité des prestations, services rendus et dépenses acquittées pour son compte par le propriétaire par nécessité.

## **ARTICLE 9 - UTILISATION PAR LE LOCATAIRE**

Le locataire devra utiliser l'objet en bon père de famille, ne pas confier l'objet loué à des personnes non prévues dans le contrat, garde même l'objet accidenté sous sa responsabilité jusqu'à que le propriétaire l'ait récunéré

Il devra prendre toutes précautions pour se conformer au manuel d'utilisation de l'objet. S'il n'est pas fourni le locataire est censé en cas de doute le regarder sur internet sur la page du constructeur. Utilisations interdites :

Il est interdit au locataire d'utiliser l'objet pour une utilisation autre que celle prévue initialement ou inhabituelle pour l'objet.

### ARTICLE 10 - PROCEDURE EN CAS DE DOMMAGE OU DE VOL

Le locataire devra avertir immédiatement les forces de police ou de gendarmerie en cas de vol de l'objet ou d'incendie causé par l'objet, et sous 48h informer e-loue.

Le locataire est également tenu d'informer le propriétaire de tout évènement affectant l'objet, notamment sa perte, dès que possible.

Si une réparation est nécessaire, le locataire doit rendre l'objet cassé au propriétaire qui lui remettra la facture / devis de réparation.

Le locataire doit, dans un délai de 5 jours ouvrés suivant le constat de la casse, envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Gestion Assurances – AssurOne Group BP 30200 95210 SAINT GRATIEN

# **ARTICLE 13 - RESTITUTION**

A l'issue du contrat, le locataire est tenu de restituer l'objet au propriétaire, au lieu où la location a débuté.

Le contrat de location et la responsabilité du locataire ne prennent fin qu'à réception de l'objet,.

CLAUSES PARTICULIERES :	
Fait à, en double	e exemplaires le
Signature du propriétaire :	Signature du locataire :



# e-loue Contrat de location objet entre particuliers

Le Propriétaire	Le Locataire
Prénom et Nom :	Si professionnel : raison sociale, numéro d'entreprise, nom du
Téléphone :	représentant :
Adresse :	Téléphone :
O	Adresse :
(à confirmer par justificatif de domicile) Date et lieu de	Date et lieu de naissance :
naissance : Numéro carte identité / passeport :	Numéro carte identité / passeport :
	Assurance, dépôt de garantie
	Dépôt de garantie : €
L'objet loué	Objet de particulier assuré par e-loue
Nom usuel:	En cas d'accident, vol ou panne : - le locataire doit prévenir le propriétaire, un dépôt de plainte au commissariat en cas de vol.
Âge :	Le propriétaire répare son objet et fournit le devis ou le certificat d'irréparable au locataire En cas de problème informez e-loue au <b>09.53.87.02.96</b> lundi – vendredi 8h30 – 19h30
La location	Autre type d'objet, NON assuré par E-loue
Date et heure début de location :	
Date et heure de fin de location : Prix total location :€	Je soussigné, porteur de la carte bancaire identifiée en tant que locataire, autorise irrévocablement E-loue à prélever sur cette carte bancaire les sommes dûes au propriétaire au
	titre du contrat de location, au nom et pour le compte du propriétaire. J'ai compris et accepté
En cas de prolongation, il faudra refaire une locati Ce prix de location ne comprend pas tous les cons	
éventuels (piles, cartouches d'encre, essence, etc.)	Numéro de carte :
	Expire fin : Exigez la présentation de cette  CB et la signature du porteur
an dépy and an air an dépy and an Bi	mposants, aspect extérieur, inscrire également toutes les informations utiles pour décrire ien)
	onsabilité du bien et m'engage en cas de problème survenu à la location, à dédommager le cation détaillé accessible sur e-loue.com et je m'engage à respecter les conditions ce détaillé accessibe sur e-loue.com
Signature du locataire :	Signature du propriétaire :
Date et heure réelles de fin de locat	and the second of the second o
Consommables utilisés :	
oonsommasies demses :	
Consommables utilisés :	